

N° D'ORDRE : 2017-127

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER **E X T R A I T**

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 27

Pouvoirs : 01

Excusés : 01

Absent: 01

Qui ont pris part

à la délibération : 27

Date de convocation : 21 novembre 2017.

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2017

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire - M. BALLESTER Alain - MME MONTAGNE Françoise - M. HOEHN Gérard - Mme ROURE Simone - M. MARIN Michel - MME GIOVANNELLI Marie-France - M. BLANC Romain (arrivé à 19H25) - Mme DEFAUX Catherine (arrivée à 18h55) - M. LHOMME Bernard - M. KUHLMANN Jean - M. BOUVIER Rémy - M. VENTRE Jean-Claude - MME DEMIERRE Colette - MME ROUSSEAU Brigitte - M. TOULOUSE Christian - MME ESPOSITO Annie - M. CHAMBELLAND Michel - MME BALS Fabienne (arrivée à 19H20) - MME PICHARD Laure - MME MATHIVET Séverine - M. GRAZIANI Frédéric - MME ARGENTO Katia - M. COIFFIER Bruno - MME LEVY Séveryn - M. CORNU François -- M. POUMAROUX Jean.

Pouvoirs : M. BLANC ROMAIN à M. le Maire.

Excusés : MME LABROUSSE Sylvie

Absent : M. PAPINIO Raoul

Secrétaire de séance : MME ARGENTO Katia.

3- SUPPRESSION DE LA CARTE YOH

Monsieur le Maire explique que la carte Yoh est une carte qui, moyennant une adhésion annuelle, permet d'obtenir divers avantages.

Cette carte, qui n'est pas parvenue à trouver un public cible, sera prochainement remplacée par une carte « 18-25 » ayant pour objet de proposer des tarifs avantageux aux jeunes adhérents pour des sorties culturelles et de loisirs.

Aussi, il convient de procéder à la suppression de la carte Yoh en précisant toutefois qu'une carte « 18-25 » est en cours d'élaboration.

Le Conseil délibérant :

- Oui l'exposé de Monsieur le Maire,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITÉ

- De procéder à la suppression de la carte « YOH ».

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 28 novembre 2017, pour extrait conforme.

**Signé: Le Maire,
Gilles VINCENT**